



## PROCÈS VERBAL DE LA QUATRIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 Décembre 2022

15h 40 – Siège de Togo Invest, Lomé

L'an deux mille vingt-deux à 15h 40 s'est tenue au siège de Togo Invest à Lomé la quatrième (4<sup>ème</sup>) session du Conseil d'administration de l'OMCA-Togo conformément (i) au décret n°2020-092/PR du 11 novembre 2020 portant création, fonctionnement et organisation de l'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo (OMCA-Togo), et (ii) à l'accord de don du programme Seuil convenu entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (« MCC »), et la République du Togo (le « Gouvernement »), signé le 14 février 2019 (« le programme Threshold »). Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent document ont les significations respectives inscrites dans l'accord de don du programme Seuil.

### I. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTS

#### Membres du Conseil d'Administration votants présents :

Nom et prénoms	Fonction
BABA Stanislas	Président du Conseil d'administration, Coordonnateur National de la Cellule MCA
Mme DATTI Ayélé	Représentant le Ministre de l'économie et des finances
Mme Cina LAWSON	Ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale
EDOH Komla	Représentant le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la réforme foncière
BATAWILA Dogousaga Gabriel	Représentant de la société civile
SANWOGO T. Samuel	Représentant la Présidente de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo

#### Membres du Conseil d'Administration non votants présents

Nom et prénoms	Fonction
KOUIGAN Yawa	Président de la faïtière des Communes du Togo (FCT)
LAMBONI Dakonname	Président de la Chambre Régionale d'Agriculture des Savanes (CRA-Savanes)
BARIGAO Yaovi	Représentant le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy)

GALLEY Michel	Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)
PALI Essossinam	Directeur de la décentralisation au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
Mme TRUCKER-MIAWOTOE Janet	Directrice – Pays de MCC au Togo, <i>en ligne</i>

Equipe OMCA-Togo présente :

BOUGONOU N'gname Jeanne	Directeur Général de l'OMCA-Togo, Secrétaire du Conseil d'Administration
AHONDO Komlan	Conseiller Juridique de OMCA- Togo
BANKATI Bolagbédé	Directeur PES - OMCA-Togo, <i>invité</i>
BOUYO Piyabélan	Directeur du projet TIC
TOBI Kossigan	Directeur du projet LRAP
DJAYOURI Noulo-Kmey	Chargée de Communication, OMCA-Togo, <i>invitée</i>
TEPE Adzo Eli	Assistante Exécutive du DG - OMCA-Togo, <i>invitée</i>

## II. DEROULEMENT

Ouverture de la réunion à 15 h 40 min.

Le Président du Conseil d'Administration a ouvert la réunion et a confirmé que l'avis de convocation a été envoyé par écrit à chaque membre votant du conseil le 30 novembre 2022. Il a fait constater que le quorum, composé de six (trois membres du Gouvernement et trois membres de la société civile et du secteur privé) des sept membres votants du Conseil d'administration, conformément au décret de création de OMCA-Togo, est largement atteint.

Le Président a noté que l'avis de convocation distribué aux membres comprenait un ordre du jour. Aucun membre du conseil présent à la réunion ne s'est opposé à la convocation de la réunion ou aux points inscrits à l'ordre du jour.

Le président a fait rappeler par le directeur général de OMCA- Togo l'ordre du jour de la réunion et a relevé les documents qui feront objet de prise de résolution qui se présente comme suit :

- 1- Etat d'exécution du Programme : Rapport annuel d'exécution physique et financière
  - a. Projet LRAP
  - b. Projet TIC
  - c. Administration
- 2- Approbation du Plan de mise en œuvre de l'année budgétaire 2023 (Octobre 2022 à Septembre 2023)
  - a. Plan de travail annuel
  - b. Plan financier détaillé de janvier à mars 2023
  - c. Plan actualisé de passation des marchés
  - d. Plan de suivi et évaluation (Résolution)
- 3- Politiques et procédures de gestion
  - a. Plan d'action de lutte contre la fraude et la corruption (Résolution)
  - b. Manuel de gestion des ressources humaines et système de gestion des performances
- 4- Exécution du Projet LRAP- Approbation par Résolution
  - a. Stratégie de sélection des sites et sélection des sites d'expérimentation
  - b. Termes de références pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Consultatif National

## 5- Divers

Les documents qui feront l'objet d'une résolution sont : le Plan de suivi et évaluation, le Plan d'action de lutte contre la fraude et la corruption, la Stratégie de sélection des sites et sélection des sites d'expérimentation et la composition du Comité Consultatif National du projet LRAP.

L'assemblée est alors dûment et légalement convoquée et ouverte pour les travaux.

Chaque point de l'ordre du jour partagé par le directeur général de OMCA- Togo, Secrétaire du Conseil, a été introduit par une brève présentation des documents transmis avec l'invitation à la réunion.

### **1. Et 2. Etat d'exécution du Programme et le Plan de mise en œuvre de l'année budgétaire 2023**

Le directeur général a présenté l'état d'exécution du Programme, notamment le rapport annuel d'exécution physique et financière, le niveau de mise en œuvre du projet LRAP et du projet TIC ainsi que la situation administrative de OMCA-Togo. Le directeur général a également présenté le plan de travail annuel (Octobre 2022 à Septembre 2023), le plan financier détaillé de janvier à mars 2023. En ce qui concerne le point sur le Plan de suivi et évaluation, qui devrait faire l'objet d'une résolution, il a été reporté car ne prenant pas en compte le projet TIC.

Après la présentation faite par le directeur général de OMCA-Togo, le Conseil a posé des questions et fait des recommandations qui se résument comme suit :

- Le Conseil recommande à l'OMCA-Togo de s'assurer de la prise en compte dans le diagnostic socio-foncier de la spécificité des problèmes fonciers sur toute l'étendue du territoire.
- Le Conseil recommande vivement à l'OMCA-Togo de s'assurer, à chaque fois, de la participation active des ministères principaux dans la réalisation des livrables pour plus d'appropriation.
- Le Conseil recommande à l'Unité de gestion de reprendre le Plan de suivi et évaluation en s'assurant de sa complétude et sa pertinence.

### **3. Politiques et procédures de gestion**

#### **a. Plan d'action de lutte contre la fraude et la corruption**

Le directeur général a présenté le contexte de l'élaboration du plan de lutte contre la fraude et la corruption qui résulte des procédures de transparence de MCC en matière de gestion des ressources affectées au programme Seuil du Togo. Ce plan présente les objectifs et les critères d'évaluation du degré de risques de fraude ou de corruption. Dans sa présentation, elle a souligné que la plupart des risques identifiés sont de probabilité de survenance faible et d'impact faible. Elle a, par ailleurs, précisé que OMCA-Togo a mis en place des procédures de passation des marchés et administratives qui minimisent d'éventuels risques de fraude ou de corruption dans la mise en œuvre des activités du programme Seuil.

***A l'issue de cette présentation, le Conseil d'Administration a approuvé le plan de lutte contre la fraude et la corruption par résolution.***

- b. Manuel de gestion des ressources humaines et système de gestion des performances

Le directeur général a relevé que le manuel est élaboré par OMCA-Togo et soumis à l'avis de non-objection de MCC, qui n'est pas encore obtenu. Elle a suggéré au Conseil de ne pas approuver le document soumis. A ce titre, cet outil de travail n'a pas été approuvé.

#### **4. Exécution du Projet LRAP- Approbation par Résolution**

- c. Stratégie de sélection des sites et sélection des sites d'expérimentation

Le directeur général de l'OMCA-Togo a introduit en relevant qu'avec l'appui de l'Assistant Technique du projet LRAP, la stratégie de sélection et la sélection des sites a été réalisée dans une approche inclusive et participative avec l'implication des autorités préfectorales, communales, locales et les communautés des cinq (5) sites et les conservateurs régionaux. Ensuite, le directeur du projet LRAP, M. TOBI Kossigan a procédé à la présentation synthétique du contenu du livrable. Le directeur du projet a présenté les critères, les paramètres, et l'approche mise en place dans le processus de définition des stratégies et la sélection des sites dans les cinq (5) préfectures préalablement identifiées dans le document de projet.

Il a souligné que toutes les autorités administratives et communautaires ont participé activement à l'élaboration et à la validation de ce livrable. Il a porté à l'attention des membres du Conseil que le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a donné son accord pour soumettre au Conseil d'Administration le livrable pour approbation.

***Les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité approuvé la stratégie de sélection des sites et la sélection des sites d'expérimentation.***

- d. Termes de références pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Consultatif National (CCN)

La présentation faite par le directeur du projet LRAP a porté sur la synthèse des termes de références, en mettant l'accent sur la composition et la période de la tenue de la première réunion de ce comité dès le mois de janvier 2023. En résumé, le CCN est composé de : un.e représentant.e du Réseau National des Femmes Productrices Agricoles (RENAFAT) ; un membre de la plate-forme multi-acteurs de la Stratégie Nationale d'Engagement (SNE-Togo) ; un.e représentant.e du Patronat et/ou du représentant des Petites et Moyennes Entreprises et Industries ; un.e représentant.e du Conseil National de la Chefferie Traditionnelle du Togo (CNCT) ; un.e représentant.e de la Faïtière des Communes du Togo (FCT) ; un.e représentant.e de la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (CTOP) ; un.e représentant.e de la faculté de droit ou de géographie d'une université, notamment des laboratoires de recherches sur le foncier, l'aménagement du territoire et l'urbanisme ; et un.e représentant.e du Réseau des Journalistes du Foncier (RJF).

A l'issue de la présentation, le Conseil a demandé à l'Unité de gestion de s'assurer d'une bonne représentativité dans le Comité consultatif national.

**A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont approuvé les termes de références et la composition du Comité consultatif national.**

### 5. Divers

- Le Conseil a apprécié la participation et l'engagement des ministères et organismes concernés par le programme Seuil.
- Sur le volet TIC dont la signature du contrat est prévue pour le 07 décembre 2022, le Conseil a exhorté OMCA-Togo à être à l'écoute des différents acteurs qui interviennent dans le secteur.

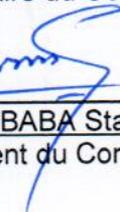
### III. AJOURNEMENT

La séance est levée à : [ 18h32 mn.]

Certifié par :

  
Nom : BOUGONOU N'gname Jeanne  
Secrétaire du Conseil d'administration, OMCA-Togo

Reconnu par :

  
Nom : BABA Stanislas  
Président du Conseil d'administration, OMCA-Togo

*Pièces jointes : Résolutions N°9, N°10, et N°11 relatives à la stratégie de sélection et la sélection des 5 sites d'expérimentation, au plan de lutte contre la fraude et la corruption, à la composition des membres du comité consultatif national.*